

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

A une séance ordinaire tenue le 20 octobre 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 551-10-2014
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé en retirant les items 4.7 et 8.1 et en ajoutant l'item 14.5 suivant «Frais de représentation rencontre avec la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert»:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2014**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation : amendement règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise noir (*Règlement 222-Y-09-2014*)
 - 4.2- Consultation : amendement règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 (PIIA) concernant les enseignes de type panneaux sandwich (*Règlement 225-C-09-2014*)

- 4.3- Consultation : amendement règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 concernant les enseignes de type panneaux sandwich (*Règlement 258-E-09-2014*)
- 4.4- Adoption : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour retirer l'arrêt direction nord sur la rue de l'Église angle Rivière-à-Simon et interdire le stationnement sur trente mètres côté est de la rue Saint-Jacques angle Principale (*Règlement SQ-03M-2014*)
- 4.5- Avis de motion : Amendement au règlement concernant le fonds de roulement (*Règlement 343-A-2014*)
- 4.6- Avis de motion : Annexion du lot 3 207 688 de la Municipalité de Mille-Isles (*Règlement 309-A-2014*)
- ~~4.7- Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour interdire le stationnement sur le chemin du Lac (*Règlement numéro SQ-03L-2014*)~~
- 4.8- Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour ajouter des arrêts angle des Bouleaux et des Érables direction sud et angle des Couleurs et de L'Aquarelle (*Règlement numéro SQ-03N-2014*)

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions camion Dodge Ram cabine simple
- 5.2- Résultat des soumissions démolition et nivellement du terrain du 237 Lac Breton suite à un jugement de la cour
- 5.3- Résultat des soumissions pose de tourbe au 88-90 Cyr suite à un jugement de la cour
- 5.4- Résultat des soumissions construction de garde-corps au 88-90 Cyr suite à un jugement de la cour

6- Administration et Finances

- 6.1- Annulation de taxes lots 495-51, 496-28, 496-30, 497-18, 494-57, 495-50, 497-19, 496-29 et 497-20 parcs et sentiers de ski de fonds remis à la Ville
- 6.2- Renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de Prévention en Santé et Sécurité du Travail
- 6.3- Nomination aviseurs légaux pour représenter la ville et la MRC au tribunal Administratif du Québec
- 6.4- Autorisation pour la signature de l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement d'une borne de recharge pour les véhicules électriques
- 6.5- Autorisation pour la signature de l'entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques
- 6.6- Modification à la résolution 385-06-2014 pour y refléter la nouvelle description technique de l'arpenteur-géomètre

- 6.7- Achat de terrain réfection chemin Saint-Lambert modification à la résolution 70-02-2011
- 6.8- Radiation des petits soldes de 0,01 à 5,00 \$ de taxes foncières
- 6.9- Radiation de taxes foncières prescrites
- 6.10-Annulation de solde de comptes de taxes suite à l'adjudication à la Ville de lots acquis lors de la vente pour non-paiement de taxes
- 6.11-Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 30 septembre 2014

8- Travaux publics et génie

- ~~8.1- Vente d'équipement excédentaire~~
- 8.2- Autorisation pour la signature du contrat de transfert des rue des Perles et des Agates
- 8.3- Entente de partage des responsabilités projet chemin des Basques

9- Environnement

- 9.1- Troisième avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour son budget d'opération 2014
- 9.2- Adoption du budget 2015 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur
- 9.3- Modification à la résolution 517-09-2014 pour spécifier que la collecte des matières organiques débutera au 1^{er} mai 2015

10- Urbanisme (10.1 à 10.14 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 6 octobre 2014)

- 10.1-210, rue Principale : « Mode Angélica » Changement de couleur, plans 2014-169
- 10.2-Chemin Saint-Lambert : « A. Camaiani » Démolition de la grange, plans 2014-171
- 10.3-95, rue Principale : « Gestion des manoirs L.P. inc. » Rénovation, plans 2014-172
- 10.4-218, rue Principale : « Caisse Populaire Desjardins » Rénovation, plans 2014-173
- 10.5-250, chemin du Doyen : Rénovation, plans 2014-174
- 10.6-160, rue Principale : « Dépanneur St-Sauveur » Auvent et enseigne sur poteaux, plans 2014-175
- 10.7-6, avenue Turcot : « Martin Dubé kinothérapeute » Enseigne à plat, plans 2014-177

- 10.8-75, avenue de la Gare, bloc B-7 : « Grimard Optique » Lettrage et enseignes communautaires, plans 2014-178
- 10.9-14 G, avenue des Seigneurs : « Studio Sattva » Enseigne à plat, plans 2014-179
- 10.10-1 000, chemin Avila, local 1D : « Second Cup » Enseigne à plat, plans 2014-180
- 10.11-200, rue Principale, local 4 : « Syndic de faillite Jean Fortin et associés » Enseigne communautaire, plans 2014-181
- 10.12-228, rue Principale, local 201 : « Art-Massage » Lettrage, plans 2014-182
- 10.13-Demande de dérogation mineure *accord de principe* 11, avenue du Souvenir
- 10.14- Demande de dérogation mineure *accord de principe* 11, 2^e rue du Mont-Suisse
- 10.15- Demande de dérogation mineure *accord de principe* 22 Chartier
- 10.16-Demande de dérogation mineure *accord de principe* 97 Alary
- 10.17-Demande de dérogation mineure *accord de principe* 95 Louise
- 10.18-Retrait de constats d'infraction
- 10.19-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 septembre 2014

11- Vie Communautaire

- 11.1-Remise de subvention 2015 à l'Écluse des Laurentides

12- Ressources Humaines

- 12.1-Engagement contremaître voirie, égout, aqueduc

13- Correspondance

- 13.1-Banquet Annuel du Temple de la renommée du ski (25 octobre 2014)
- 13.2-Souper-bénéfice François Marcil
- 13.3-Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations : Heures et jours d'ouverture des Commerces (pour dépôt)
- 13.4-Demande de permis pour tenir le marchethon annuel de l'école Marie-Rose
- 13.5-Participation au forum régional sur la participation culturelles des jeunes
- 13.6-Demande d'aide financière de la Société d'Histoire et de Généalogie des Pays-d'en-Haut
- 13.7-Autorisation course dans les rues par le syndicat des professeurs le 8 novembre 2014

14- Points nouveaux

- 14.1-Mandat Ville de Sainte-Adèle pour des demandes de soumissions communes pour la distribution des bacs pour la cueillette des matières organiques
- 14.2-Proclamation du 8 novembre 2014 «Journée mondiale de l'urbanisme»
- 14.3- Mandat aviseurs légaux : ordonnance de démolition du terrain de tennis 705, chemin du Lac-des-Becs-Scie est
- 14.4-Paiement du décompte progressif numéro 2 travaux de pavage 2014
- 14.5 Frais de représentation rencontre avec la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert

15- Période de questions du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée-

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 552-10-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 553-10-2014
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-Y-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-Y-09-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 554-10-2014
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-C-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 225-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-C-09-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 225-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 555-10-2014
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-E-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-E-09-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 556-10-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT
NUMÉRO SQ-03M-2014

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-03M-2014 amendant le règlement de circulation et de stationnement pour retirer l'arrêt direction nord sur la rue de l'Église angle Rivière-à-Simon et interdire le stationnement sur trente mètres côté est de la rue Saint-Jacques angle Principale est adopté.

AVIS DE MOTION 557-10-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 343-A-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 343-A-2014 amendant le règlement concernant le fonds de roulement. Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 558-10-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 309-A-2014
ANNEXION DU LOT 3 207 688
DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 309-A-2014 décrétant l'annexion du lot 3 207 688 de la Municipalité de Mille-Isles. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 559-10-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03N-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT POUR AJOUTER DES ARRÊTS ANGLE DES
BOULEAUX ET DES ÉRABLES DIRECTION SUD ET ANGLE DES
COULEURS ET DE L'AQUARELLE

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03N-2014 pour ajouter des arrêts angle des Bouleaux et des Érables direction sud et angle des Couleurs et de L'Aquarelle. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 560-10-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CAMION DODGE RAM CABINE SIMPLE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 6 octobre 2014 à 11 h 00 pour l'acquisition d'un camion Dodge Ram cabine simple 2014 ou 2015 ou équivalent;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que six (6) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Montréal Chrysler, Dodge Jeep	32 416,05 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 7 octobre 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt numéro 401-2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 32 416,05 \$ incluant les taxes, présentée par Montréal Chrysler, Dodge Jeep est acceptée pour l'acquisition d'un camion Dodge Ram cabine simple et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 561-10-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
DÉMOLITION 237 LAC BRETON

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 14 octobre 2014 à 14 h 00 pour la démolition et le nivellement du terrain du 237 Lac Breton suite à un jugement de la cour;

ATTENDU : Que cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Mesdames Marie-Claude Besner et Lise Martin agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Excavation Mario Pagé inc	4 943,92 \$
De Koninck Constructions inc	6 214,39 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 14 octobre 2014;

ATTENDU : Que, suite au jugement de la cour, les frais encourus seront à la charge du propriétaire du 237 Lac Breton et seront assimilés à la taxe foncière;

ATTENDU : Que les travaux ne pourront débuter avant le délai prescrit par la cour soit le 13 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 4 943,92 \$ incluant les taxes, présentée par Excavation Mario Pagé inc est acceptée pour la démolition et le nivellement du terrain du 237 Lac Breton suite à un jugement de la cour et que la directrice du service de l'urbanisme soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 562-10-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
POSE DE TOURBE AU 88 ET 90 CYR

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 14 octobre 2014 à 14 h 00 pour la pose de tourbe au 88 et 90 Cyr suite à un jugement de la cour;

ATTENDU : Que cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Mesdames Marie-Claude Besner et Lise Martin agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
De Koninck Constructions inc	4 527,13 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 14 octobre 2014;

ATTENDU : Que, suite au jugement de la cour, les frais encourus seront à la charge du propriétaire du 88-90 Cyr et seront assimilés à la taxe foncière;

ATTENDU : Que les travaux ne pourront débuter avant le délai prescrit par la cour soit le 10 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 4 527,13 \$ incluant les taxes, présentée par De Koninck Constructions inc est acceptée pour la pose de tourbe au 88 et 90 Cyr suite à un jugement de la cour et que la directrice du service de l'urbanisme soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 563-10-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CONSTRUCTION DE GARDE-CORPS
AU 88 ET 90 CYR

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 14 octobre 2014 à 14 h 00 pour la construction de garde-corps au 88 et 90 Cyr suite à un jugement de la cour;

ATTENDU : Que cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Mesdames Marie-Claude Besner et Lise Martin agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
De Koninck Constructions inc	2 362,73 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 14 octobre 2014;

ATTENDU : Que, suite au jugement de la cour, les frais encourus seront à la charge du propriétaire du 88-90 Cyr et seront assimilés à la taxe foncière;

ATTENDU : Que les travaux ne pourront débuter avant le délai prescrit par la cour soit le 27 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 2 362,73 \$ incluant les taxes, présentée par De Koninck Constructions inc est acceptée pour la construction d'un garde-corps au 88 et 90 Cyr suite à un jugement de la cour et que la directrice du service de l'urbanisme soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 564-10-2014
ANNULATION DE TAXES LOTS 495-51, 496-28, 496-30, 497-18,
494-57, 495-50, 497-19, 496-29 ET 497-20 PARCS ET SENTIERS
DE SKI DE FONDS REMIS À LA VILLE

ATTENDU Les plans de subdivisions approuvés par le conseil au fil des ans dans le secteur du Domaine La Calaca;

ATTENDU Que lors de l'acceptation de ces plans le promoteur cédait à la Ville divers terrains à titre de contributions au fonds de parc;

ATTENDU Le plan préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 11630 créant les lots à remettre à la Ville de Saint-Sauveur pour fin de parcs et de sentiers;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 5 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE : Les taxes municipales imposées sur les lots 495-51, 496-28, 496-30, 497-18, 494-57, 495-50, 497-19, 496-29 et 497-20 soit annulées la Ville devenant propriétaire de ces lots pour un montant total de 718,32 \$.

RÉSOLUTION 565-10-2014
ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Novo SST en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur :

1. Adopte l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
2. Autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
3. Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

RÉSOLUTION 566-10-2014
NOMINATION AVISEUR LÉGAUX
POUR REPRÉSENTER LA VILLE ET LA MRC
AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

ATTENDU La requête introductive d'un recours à la section des affaires immobilières du Tribunal Administratif du Québec pour une révision administrative de la valeur de deux propriétés déposées au rôle triennal 2013-2014-2015;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit nommer un procureur pour assister le service d'évaluation afin d'assurer une défense équitable;

ATTENDU Le rapport au Conseil du greffier en date du 30 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement :

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services du bureau de Prévost, Fortin, D'Aoust et ass pour représenter la Ville dans les dossiers SAI-M-222870-1403 et SAI-M-222872-1403 auprès du Tribunal administratif du Québec.

RÉSOLUTION 567-10-2014
NOMINATION AVISEUR LÉGAUX
POUR REPRÉSENTER LA VILLE ET LA MRC
AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

ATTENDU La requête introductive d'un recours à la section des affaires immobilières du Tribunal Administratif du Québec pour une révision administrative de la valeur d'une propriété déposée au rôle triennal 2013-2014-2015;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit nommer un procureur pour assister le service d'évaluation afin d'assurer une défense équitable;

ATTENDU Le rapport au Conseil du greffier en date du 30 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement :

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Mtre Charles Caza du bureau de Caza, Marceau, Soucy, Boudreau pour représenter la Ville dans les dossiers SAI-M-218306-1311 auprès du Tribunal administratif du Québec.

RÉSOLUTION 568-10-2014
SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC
POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire offrir sur un espace de stationnement lui appartenant, un service de recharge pour véhicules électriques et, acquérir une borne de recharge et en assurer l'accès au public;

ATTENDU L'entente à intervenir avec Hydro-Québec de partenariat pour le déploiement de borne de recharge pour véhicules électriques;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement :

QUE: Le directeur général, Monsieur Jean Beaulieu, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour le déploiement de borne de recharge pour véhicules électriques.

RÉSOLUTION 569-10-2014
SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT
LA PRISE EN CHARGE DE LA RESPONSABILITÉ
D'OFFRIR UN SERVICE DE RECHARGE

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur par la présente résolution signifie au Ministre de l'Énergie et des Ressources

Naturelles son intérêt pour offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

ATTENDU Qu'il est nécessaire de signer avec le Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement :

QUE: Le directeur général, Monsieur Jean Beaulieu, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'entente à intervenir avec le Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

RÉSOLUTION 570-10-2014
AMENDEMENT RÉSOLUTION 385-06-2014

ATTENDU La résolution 385-06-2014 mandatant le bureau de notaire Mtre Lucie Béliveau pour la préparation d'une servitude d'aqueduc sur les lots entre la rue Du Vallon et la rue Carmen;

ATTENDU Que la description technique à laquelle la résolution 385-06-2014 fait référence a été modifiée subséquemment au mandat;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement :

QUE: Dans la résolution 385-06-2014 toute référence à la description technique doit mentionner une description technique préparée par Roch Labelle sous ses minutes 12 553 en date du 11 septembre 2014.

RÉSOLUTION 571-10-2014
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 70-02-2011
ACHAT DE TERRAIN RÉFECTION CHEMIN SAINT-LAMBERT

ATTENDU : L'offre de vente d'un morceau de terrain par la compagnie 2769221 Canada inc pour permettre l'élargissement du chemin Saint-Lambert;

ATTENDU : Que l'achat par la Ville du terrain en question à raison de 1,50 \$ le pied carré soit un total de 12 327,73 \$;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Les argents nécessaires pour la réalisation de l'achat de terrain prévu à la résolution 70-02-2011 proviennent du surplus accumulé de la Ville pour un montant de 12 327,73 \$ et que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque de ce montant.

RÉSOLUTION 572-10-2014
RADIATION DE PETITS SOLDES

DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 14 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à radier des petits soldes de taxes foncières entre 0,01 \$ et 5,00 \$ pour un montant total de 1 177,76 \$.

RÉSOLUTION 573-10-2014 **RADIATION DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 14 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à radier les comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée par le trésorier pour un montant total de 21,21 \$.

RÉSOLUTION 574-10-2014 **ANNULATION DE SOLDE DE COMPTES DE TAXES**

ATTENDU L'adjudication à la Ville de Saint-Sauveur des lots acquis lors de la vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU Qu'il est nécessaire de procéder à l'annulation des soldes de taxes sur ces dits lots;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 14 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à radier la liste des taxes foncières pour les lots acquis par la Ville de Saint-Sauveur pour une valeur de 238,84 \$ tel que déposé.

RÉSOLUTION 575-10-2014 **APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 16 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 37583 à 37971) pour la période du 11 septembre au 15 octobre 2014 au montant de 2 490 535,27 \$ est acceptée.

COMMENTAIRE 576-10-2014
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en septembre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 32 interventions durant le mois dont, entre autre, 7 entraides, 5 fausses alarmes, 1 feu de bâtiments, 1 feu de véhicule, 5 senteurs de fumée apparente, et 4 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 577-10-2014
AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT
DE TRANSFERT DES RUE DES PERLES ET DES AGATES

ATTENDU L'acceptation finale des travaux de construction des rues prolongement chemin des Perles et chemin des Agates lot 4 520 024 ayant été exécutés en conformité avec la réglementation de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents en relation avec le transfert à la Ville de la propriété des rues prolongement chemin des Perles et chemin des Agates lot 4 520 024.

RÉSOLUTION 578-10-2014
ENTENTE DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS
PROJET CHEMIN DES BASQUES

ATTENDU Le projet d'entente de partage des responsabilités relatives à l'ingénierie pour le projet de prolongement de réseaux souterrains de distribution pour le projet Chemin des Basques présentée par le bureau d'ingénieurs Équipe Laurence;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le conseil de la Ville de Saint-Sauveur ratifie la signature par le Maire et le directeur général de tous les documents nécessaires pour le partage des responsabilités relatives à l'ingénierie dans le cadre de la convention pour les réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes.

RÉSOLUTION 579-10-2014
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 6-09-14 émise lors de la réunion du 22 septembre 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 23 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La troisième avance de fonds suivante, pour l'année 2014, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 121 159,87 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 76 603,38 \$

RÉSOLUTION 580-10-2014
ADOPTION BUDGET 2015 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 12-09-14 Pour le dépôt du budget pour l'année 2015 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts au montant total de 647 570, \$. Les contributions sont réparties comme suit :

Secteur Village de Saint-Sauveur-des-Monts :	334 640,23 \$
Secteur Paroisse de Saint-Sauveur :	180 860,19 \$
Piedmont	132 069,58 \$

RÉSOLUTION 581-10-2014
ENGAGEMENT DE LA VILLE À DÉBUTER
LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU La politique provinciale imposant à toutes les municipalités de procéder avec la collecte des matières organique;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur s'engage à débiter le 1^{er} mai 2015 la collecte des matières organiques.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 517-09-2014.

RÉSOLUTION 582-10-2014
210, RUE PRINCIPALE : « MODE ANGÉLICA »
CHANGEMENT DE COULEUR, PLANS 2014-169

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0635 présentée le 8 septembre 2014 pour la propriété du 210 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-169, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété du 210 rue Principale.

RÉSOLUTION 583-10-2014
CHEMIN SAINT-LAMBERT
DÉMOLITION DE LA GRANGE, PLANS 2014-171

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0686 présentée le 22 septembre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-171, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolir.

RÉSOLUTION 584-10-2014
95, RUE PRINCIPALE : « GESTION DES MANOIRS L.P. INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2014-172

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0707 présentée le 26 septembre 2014 pour la propriété du 95, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-172, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 95, rue Principale.

RÉSOLUTION 585-10-2014
218, RUE PRINCIPALE : « CAISSE POPULAIRE DESJARDINS »
RÉNOVATION, PLANS 2014-173

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0690 présentée le 23 septembre 2014 pour la propriété du 218, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-173, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 218, rue Principale.

RÉSOLUTION 586-10-2014
250, CHEMIN DU DOYEN
RÉNOVATION, PLANS 2014-174

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0703 présentée le 25 septembre 2014 pour la propriété du 250 Chemin du Doyen;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-174, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 250 Chemin du Doyen

RÉSOLUTION 587-10-2014
160, RUE PRINCIPALE : « DÉPANNEUR ST-SAUVEUR »

AUVENT ET ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2014-175

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0583 présentée le 26 août 2014 pour la propriété du 160, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-175, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 160, rue Principale.

RÉSOLUTION 588-10-2014 **6, AVENUE TURCOT : « MARTIN DUBÉ KINOTHÉRAPEUTE »** **ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-177**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0586 présentée le 26 août 2014 pour la propriété du 6 Avenue Turcot;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-177, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 6 Avenue Turcot

RÉSOLUTION 589-10-2014 **75, AVENUE DE LA GARE, BLOC B-7 : « GRIMARD OPTIQUE »** **LETTRE ET ENSEIGNES COMMUNAUTAIRES, PLANS 2014-178**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0684 présentée le 19 septembre 2014 pour la propriété du 75 Avenue De la Gare bloc B-7;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-178, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75 Avenue De la Gare.

RÉSOLUTION 590-10-2014
14 G, AVENUE DES SEIGNEURS : « STUDIO SATTVA »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-179

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0539 présentée le 13 août 2014 pour la propriété du 14G Avenue Des Seigneurs;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-179, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 14G Avenue Des Seigneurs

RÉSOLUTION 591-10-2014
1 000, CHEMIN AVILA, LOCAL 1D : « SECOND CUP »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-180

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0688 présentée le 22 septembre 2014 pour la propriété du 1000 Chemin Avila;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-180, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 1000 Chemin Avila

RÉSOLUTION 592-10-2014
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 4 :
« SYNDIC DE FAILLITE JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-181

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0701 présentée le 25 septembre 2014 pour la propriété du 200, rue Principale, local 4;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-181, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 4.

RÉSOLUTION 593-10-2014
228, RUE PRINCIPALE, LOCAL 201 : « ART-MASSAGE »
LETTRE, PLANS 2014-182

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0734 présentée le 16 septembre 2014 pour la propriété du 228 rue Principale, local 201;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-182, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien au certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 228, rue Principale, local 201.

RÉSOLUTION 594-10-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
11, AVENUE DU SOUVENIR

ATTENDU Les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure à l'article 110, alinéa 6e du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'une galerie et d'escaliers extérieurs menant à un rez-de-chaussée empiétant de plus de 2 mètres dans la marge de recul avant pour la propriété du 11 avenue du Souvenir.

RÉSOLUTION 595-10-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
11, 2^E RUE DU MONT-SUISSE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la marge de recul avant de 8,66 mètres au lieu de 9 mètres, la marge latérale de 1,83 mètres au lieu de 5 mètres pour le bâtiment ainsi que la marge latérale gauche de 0,74 mètre au lieu de 3 mètres pour la galerie et la marge avant de 5,74 mètres au lieu de 7 mètres pour la galerie pour la propriété du 11, 2^e rue du Mont-Suisse

RÉSOLUTION 596-10-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
22 CHARTIER

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure aux articles 112 et 113 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser les marges latérales droite à 2,89 mètres et gauche à 1,77 mètres au lieu de 3 mètres et régulariser la marge arrière à 3,63 mètres au lieu de 6 mètres ainsi que l'empiètement de la galerie de 3,59 mètres au lieu de 2 mètres pour la propriété du 22 Chartier.

RÉSOLUTION 597-10-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
97 ALARY

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure aux articles 110 et 113 du règlement de zonage no. 222-2008 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle construction avec une marge de recul avant de 5,2 m au lieu de 6 mètres et une cour arrière de 3,6 mètres au lieu de 6 mètres pour la propriété du 97 Alary.

RÉSOLUTION 598-10-2014
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
95 LOUISE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un agrandissement pour la construction d'un garage attaché à 4,1 mètres de la limite latérale de propriété plutôt que 5,0 mètres pour la propriété du 95 Louise.

RÉSOLUTION 599-10-2014
RETRAIT DE CONSTATS D'INFRACTION
2160 C CH JEAN-ADAM

ATTENDU L'émission par le service de l'urbanisme du constat d'infraction numéro URB-2014-012 à l'encontre de la propriété du 2160 chemin Jean-Adam;

ATTENDU Que le propriétaire du 2160 chemin Jean-Adam s'est conformé au règlement de la Ville;

ATTENDU L'émission par le service de l'urbanisme du constat d'infraction numéro URB-2014-013 à l'encontre de la propriété du 2160 chemin Jean-Adam;

ATTENDU La demande de l'entreprise pour une modification au règlement de zonage pour permettre l'étagage extérieur;

ATTENDU La recommandation favorable de la Commission d'urbanisme pour procéder avec un amendement au règlement de zonage dans un but d'équité entre le secteur urbain et le secteur rural;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : La directrice du service de l'urbanisme est autorisée à annuler les constats d'infraction numéro URB-2014-012 et URB-2014-013 pour le 2160 chemin Jean-Adam.

COMMENTAIRE 600-10-2014
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de septembre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 110 permis d'émission pour un total de 3 171 500 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 18 368 000 \$ comparativement à 22 204 000 \$ pour la même période en 2013.

RÉSOLUTION 601-10-2014
SUBVENTION L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-06-10-14 émise lors de la réunion du 1^{er} octobre 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de la Vie communautaire en date du 2 octobre 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre la subvention d'un montant de 22 500 \$ à l'Écluse des Laurentides pour les services d'un travailleur de rues pour l'année 2015.

RÉSOLUTION 602-10-2014
ENGAGEMENT CONTREMAÎTRE
VOIRIE, ÉGOUT, AQUEDUC,

ATTENDU : Qu'il est prévu procéder à l'embauche d'un contremaître voirie, égout, aqueduc, pour le service des travaux publics et génie en respect avec l'organigramme du service;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Jean Beaulieu directeur général, Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 8 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Jean-Marc Pépin pour occuper le poste de contremaître voirie, égout, aqueduc, pour le service des travaux publics et génie selon les

conditions de travail prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Sauveur au maximum de l'échelle salariale prévue pour le poste de contremaître incluant cinq (5) semaines de vacances et ce dès la première année. L'embauche permanente de Monsieur Pépin est conditionnelle à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

RÉSOLUTION 603-10-2014
SOUPER ANNUEL
TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU SKI

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 15 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de sept billets au coût de 125 \$ chacun (taxes incluses) pour assister au souper annuel du Temple de la renommée du ski le 25 octobre 2014.

RÉSOLUTION 604-10-2014
SOUPER BÉNÉFICE FRANÇOIS MARCIL

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur participe au souper bénéfice annuel François Marcil en faisant l'acquisition de 1 billet additionnel à raison de 160 \$ l'unité au profit de la Maison des Jeunes et du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION 605-10-2014
MARCHETHON ANNUEL POUR L'ÉCOLE MARIE-ROSE

ATTENDU : La demande en date du 24 septembre 2014 de la direction de l'école Marie-Rose pour tenir le marchethon annuel;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'école Marie-Rose à tenir son marchethon annuel le 6 novembre 2014 en s'assurant de la participation du service de police.

RÉSOLUTION 606-10-2014
FORUM RÉGIONAL SUR LA PARTICIPATION
CULTURELLES DES JEUNES

ATTENDU La tenue du Forum régional sur la participation culturelle des jeunes organisé par le Conseil de la culture des Laurentides;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur ratifie la présence de Madame la conseillère Julie Gratton au Forum régional sur la participation

culturelle des jeunes et que ses frais d'inscription et de participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION 607-10-2014
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

ATTENDU La demande de la Société d'Histoire et de Généalogie des Pays-d'en-Haut pour que la Ville de Saint-Sauveur participe financièrement à l'ensemble des conférences tenues par la Société;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

Que La Ville de Saint-Sauveur remette à la Société d'Histoire et de Généalogie des Pays-d'en-Haut une subvention de l'ordre de 1 000 \$ pour les assister dans la préparation des conférences tenues par la Société.

RÉSOLUTION 608-10-2014
DEMANDE COURSE DANS LES RUES
SYNDICAT DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS DES LAURENTIDES

ATTENDU La demande adressée à la Chambre de Commerce de Saint-Sauveur par le Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides pour tenir le 8 novembre 2014 une course dans les rues de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

Que La Ville de Saint-Sauveur autorise le Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides à tenir une course dans les rues de Saint-Sauveur le 8 novembre 2014 en s'assurant de la participation du service de police.

RÉSOLUTION 609-10-2014
MANDAT VILLE DE SAINTE-ADÈLE DEMANDES DE SOUMISSIONS
COMMUNES DISTRIBUTION DES BACS
POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU Qu'il y a lieu de se regrouper pour procéder à l'appel d'offres en commun pour la distribution de bacs pour la cueillette des matières organiques;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur mandate la Ville de Sainte-Adèle pour procéder à l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions pour la distribution de bacs pour la cueillette des matières organiques.

RÉSOLUTION 610-10-2014
JOURNÉE MONDIALE DE L'URBANISME

ATTENDU Que le 8 novembre a été déclarée Journée mondiale de l'urbanisme depuis 1949 et qu'il est célébré à ce titre depuis, dans plus de 30 pays et sur 4 continents;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur reconnaît la Journée mondiale de l'urbanisme comme une occasion de souligner l'apport de l'urbanisme avisé à la qualité de notre milieu;

ATTENDU Que la Journée mondiale de l'urbanisme souligne également les réussites collectives québécoises et canadiennes dans nos villes et régions, qui ont su rehausser notre qualité de vie;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur apprécie pleinement les nombreuses et précieuses contributions de nos collectivités professionnelles et nos urbanistes et souhaite reconnaître leur engagement au service de la collectivité;

ATTENDU Que la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme constitue une occasion de souligner publiquement la participation et le dévouement des citoyens, membres de comités et commissions d'urbanisme, qui s'intéressent à l'urbanisme et qui ont consacré temps et efforts à l'amélioration de notre collectivité;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur souhaite les remercier de leur immense engagement au service de la collectivité;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le Conseil de la Ville de Saint-Sauveur se joigne aux membres de l'Association internationale des urbanistes, l'Institut canadien des urbanistes et l'Ordre des urbanistes du Québec pour proclamer le 8 novembre 2014 Journée mondiale de l'urbanisme.

RÉSOLUTION 611-10-2014
MANDAT AVISEURS LÉGAUX
ORDONNANCE
705, CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE EST

ATTENDU que des travaux de construction d'un terrain de tennis ont été constatés par l'inspecteur en bâtiments au 705, chemin du Lac Des Becs-Scie Est;

ATTENDU que cette construction est non conforme à la distance minimale requise depuis une limite latérale de propriété ainsi qu'à la marge de recul avant prévue au règlement de zonage no.222-2008 en vigueur;

ATTENDU que, selon le certificat de localisation préparé par Peter Rado et reçu au Service de l'urbanisme le 11 octobre 2013, cette construction empiète sur le lot voisin no. P297;

ATTENDU que des discussions et négociations ont eu cours entre les propriétaires concernés par cette construction et son empiètement mais n'ont pas permis de trouver une solution à la problématique;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas répondu aux avis de correction transmis par la Ville et qu'il maintient la construction dérogatoire;

ATTENDU l'adoption de la résolution no. 487-08-2014 par ce Conseil le 18 août 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

De mandater le cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust pour entreprendre devant la Cour supérieure du Québec les procédures nécessaires afin d'obtenir la démolition du terrain de tennis.

RÉSOLUTION 612-10-2014
PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2
TRAVAUX DE PAVAGE 2014

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 219-04-2014, suite à un appel d'offres, mandatait la firme Les Entreprises Guy Desjardins inc pour les travaux de pavage dans différentes rues;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 14 octobre 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014 de la Ville de Saint-Sauveur et de la contribution de la MRC;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Les Entreprises Guy Desjardins inc la somme de 225 076,23 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement numéro 2 pour les travaux de pavage dans différentes rues.

RÉSOLUTION 613-10-2014
FRAIS DE REPRÉSENTATION RENCONTRE
AVEC LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE
TOURNENVERT

ATTENDU L'événement pour fêter les 25 ans de la Société d'Horticulture et d'Écologie Tournenvert;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unaniment résolu;

Que La Ville de Saint-Sauveur ratifie la présence de Monsieur le conseiller Luc Leblanc à la célébration des 25 ans de la Société d'Horticulture et d'Écologie Tournenvert et que ses frais d'inscription et de participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le

conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 614-10-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire